

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B119-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B119

OBJET : Commerce et Artisanat - Convention partenariale entre la CPA et la CMA 13 - Programme d'actions 2013

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

06_5_01

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Convention partenariale entre la CPA et la CMA 13 – Programme d'actions 2013.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'entériner la troisième convention d'objectifs entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA13) et la CPA pour l'année 2013. Une participation financière de 50 000 € est demandée à la CPA pour la réalisation des actions.

Exposé des motifs :

Une convention de partenariat entre la CPA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA13) a été signée le 23 septembre 2010 pour une durée de 5 ans. Elle a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire de la CPA au travers d'actions communes visant notamment, d'une part à promouvoir et accompagner les entreprises artisanales du territoire, et d'autre part à animer et conduire des projets dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire et au développement local.

Pour rappel, la convention cadre fixe 6 axes de travail qui sont les suivants :

- Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée, collaboration en matière d'études, de pilotage et de mise de projets de développement local et d'aménagement du territoire,

- Actions d'accompagnement en faveur de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi,
- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local,
- Actions dans le domaine du développement durable,
- Actions en faveur des métiers d'art,
- Actions en faveurs des technologies de l'information et de la communication.

En 2012, la convention d'objectifs mettait l'accent sur l'accompagnement des entreprises dans leur projet de transmission et de reprise et la valorisation des entreprises artisanales relevant des métiers d'art.

Un bilan intermédiaire au 30 septembre 2012 (mis, ci-joint en annexe 2) a été réalisé et présenté par la CMA13 au service Commerce et Artisanat. Le bilan final sera établi et fourni courant premier trimestre 2013 puisque cette convention s'achève au 31 décembre 2012.

Au regard de ce pré bilan, la convention d'objectifs annuelle 2013 va poursuivre l'action du chargé de mission « métiers d'art ». L'action « transmission /reprise » est élargie à un accompagnement des artisans pour le développement de leur entreprise.

Sont conservés les actions de collaborations dans les domaines d'aménagement du territoire, urbanisme et développement local, ainsi que l'intervention dans les zones en difficultés économiques pour soutenir les entreprises artisanales qui y sont implantées.

L'ensemble des actions est récapitulé dans un tableau inséré dans le projet de convention annexé au présent rapport.

La convention annuelle d'objectifs 2013 sera effective à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2013. Elle nécessite une participation financière de la CPA pour l'ensemble des actions à hauteur de 50 000 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2010-B232 du 11 juin 2010 relative à la convention cadre de partenariat entre la CMA13 et la CPA ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique du 13 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle d'objectifs 2013 à conclure entre la CPA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA13) ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le versement d'une participation financière de 50 000 € à la CMA13 pour la réalisation des actions définies dans la convention d'objectifs 2013 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F, 94-65737 qui présente les disponibilités nécessaires.

**PROJET DE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2013
ENTRE**

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

ET

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES BDR

Entre les soussignés :

- **La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**, ci-après dénommée « CPA »
Domiciliée CS 40868 13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par sa Présidente, **Madame Maryse JOISSAINS**

D'une part,

Et

- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône**, ci-après dénommée « CMA13 »,
Etablissement public consulaire
Domiciliée 5 bd Pèbre, 13295 Marseille cedex 8

Représentée par son Président, **Monsieur André BENDANO**

D'autre part,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre signée le 23 septembre 2010,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° du 7 mars 2013 entérinant ce modèle de convention d'objectifs 2013,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La convention annuelle d'objectifs est une déclinaison de la convention cadre établit pour une durée de 5 ans (2011-2016) qui fixe les 6 axes de travail suivants :

- Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée, collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire
- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local
- Actions en faveur de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi
- Actions dans le domaine du développement durable
- Actions en faveur des métiers d'art
- Actions en faveur des technologies de l'information et de la communication

Article 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

La CPA et la CMA13 s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article 5 du présent document.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2013.

Le présent avenant pourra être résilié à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée prorata temporis et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Les grands domaines d'intervention ont fait l'objet d'une déclinaison en « **actions prévisionnelles** » pour lesquelles sont définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année pour chacune des actions réalisées et un bilan annuel sera produit en fin d'année.

Conformément à la convention cadre, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires.

Article 5 : DEFINITION DES ACTIONS

- Poursuite de l'accompagnement des artisans d'art sur le territoire. Cela se traduira par des audits d'entreprises dans la continuité de l'action menée en 2012 (50 audits réalisés soit plus de 120 entreprises détentrices de la mention métiers d'art). Ces audits permettront d'identifier et de labelliser les structures artisanales qui développent des produits et des savoirs faire remarquables.

Dans le cadre de Marseille Provence 2013, le renforcement du réseau « métiers d'art » sur le Pays d'Aix permettra également de proposer un événement mettant en lumière ces métiers au travers d'un salon des métiers d'Art organisé en fin d'année sur Aix en Provence ;

- Mise en place d'un « développeur territorial » de l'artisanat en Pays d'Aix. Dans le cadre de l'action « transmission-reprise » engagée au travers de la convention CPA/CMA13, plus de 200 entreprises ont été diagnostiquées ou accompagnées dans leur projet de cession/reprise.

Pour 2013, les partenaires ont souhaité poursuivre cet accompagnement d'une part en assurant un suivi des entreprises rencontrées et d'autre part en accompagnant celles qui ont été sensibilisées et qui souhaiteraient faire appel aux services de la CMA13.

Toujours dans une logique de maintien et de développement de l'emploi sur le territoire du Pays d'Aix, les partenaires ont souhaité élargir la cible d'entreprises aux structures artisanales « à potentiel de développement ». Les diagnostics permettront de faire émerger et suivre les projets en matières d'emplois et d'investissements.

Sont conservés les actions de collaboration dans les domaines de l'aménagement du territoire, urbanisme et développement local, ainsi que l'intervention dans les zones en difficultés économiques pour soutenir les entreprises artisanales

CONVENTION ANNUELLE 2013 entre la CPA et la CMAI3 : Tableau récapitulatif

Axe de travail	Actions 2013	Détails de l'action	Montants affectés	
			TOTAL	Part CMAI3
<p align="center">Axe I: Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée</p>	<p align="center">Participation au SCOT et aux PLU des communes de la CPA</p>	Contribution à la rédaction du Document d'Aménagement Commercial, partie constitutive du SCOT	<i>A la charge totale de la CMAI3</i>	
		Production de données et de pré-diagnostic dans le cadre des différentes procédures d'urbanisme à enjeux pour l'artisanat	<i>A la charge totale de la CMAI3</i>	
		Réunions d'informations sur les dispositifs DP Commerce, sur les services de la CMAI3, sur l'état du tissu artisanal	<i>A la charge totale de la CMAI3</i>	
		Accompagnement dans la prise en compte des problématiques artisanales dans les projets de développement économiques (Zones d'activités, FISAC, droit de préemption commerce)	<i>A la charge totale de la CMAI3</i>	
Axe de travail	Actions 2013	Détails de l'action	Montants affectés	

Axe de travail	Actions 2013	Détails de l'action	Montants affectés	
			TOTAL	Part CPA / Part CMAI3
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	Soutien aux entreprises artisanales dans les villages et quartiers en difficulté	Dans le cadre de projet de restructuration urbaine ou de redynamisation de centre-village, auditer les entreprises artisanales en difficulté afin d'identifier les actions de renforcement à mettre en œuvre dans l'entreprise soutien juridique et financier, formation, gestion administrative,...	<i>A la charge totale de la CMAI3</i>	
	Accompagnement individuel et personnalisé des entreprises dans leurs projets	Mise à disposition d'un développeur territorial dédié aux entreprises artisanales du Pays d'Aix <u>Cible:</u> Ensemble des entreprises artisanales de la CPA <u>Objectifs :</u> - Poursuite de l'action d'accompagnement des cédants et repreneurs (200 entreprises identifiées en 2011 et 2012 + nouvelle cible potentiellement émergente) - Procéder à un diagnostic centré sur le pilotage de l'entreprise ayant pour but de faire émerger ses besoins en termes d'emplois et	50 000,0 €	25 000,0 € / 25 000,0 €

Axe de travail	Actions 2013	Détails de l'action	Montants affectés	
			TOTAL	Part CPA / Part CMA13
		d'investissements, d'orienter le chef d'entreprise vers des actions de conseils, formations adaptées... - Accompagnement au développement des entreprises artisanales par l'animation de dispositifs dédiés		
Axe 3: Actions en faveur des métiers d'art	Auditer et labelliser les artisans métiers d'art du Pays d'Aix. Participer à l'organisation d'un salon dédié à ces métiers	<u>Cible:</u> 1100 entreprises relevant des métiers d'art <u>Objectifs :</u> - Qualifier et valoriser les artisans d'art (40 audits) - Renforcer la participation des artisans à la route des métiers d'art et autres actions menées sur le territoire - Participation à l'organisation du salon des métiers d'art organisée à Aix en Provence	50 000,0 €	25 000,0 € / 25 000,0 €
Budget total			TOTAL 100 000,0 €	Conti CPA 50 000,0 € / Conti CMA13 50 000,0 €

Article 6 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article 5, le financement à la charge de la CPA a été évalué à 50 000 €. Un acompte de 20 % sera versé, après vote, à la signature de la présente convention. Le solde sera versé, quant à lui, sur la base de justificatifs (bilan) relatif à la réalisation des objectifs desdites actions.

Fait à Aix en Provence, en 2 exemplaires originaux
Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur André BENDANO

En vertu de la délibération N° du bureau
communautaire du 7 mars 2013.

Présidente de la CPA

Président de la CMA 13



*Chambre de Métiers
et de l'Artisanat*

Bouches-du-Rhône



Convention CPA – CMA13

Bilan intermédiaire au 30/09/2012

Actions Transmission et Métiers d'Art

LES ACTIONS DE LA CMA POUR LA TRANSMISSION REPRISE SUR LE TERRITOIRE DE LA CPA

Rappel des actions conduites en 2011 et des résultats obtenus

En 2011, notre action a été menée en poursuivant les objectifs suivants :

- Comprendre les besoins des dirigeants qui projettent de céder ou transmettre leur entreprise à une échéance plus ou moins éloignée
- Identifier les points forts et points faibles des structures artisanales concernées
- Etre force de proposition et accompagner les dirigeants dans cette démarche
- Produire un état des lieux de la problématique transmission - reprise en 2011 sur ce territoire.

Afin que la mission ait un réel impact en termes de maintien des emplois sur le territoire, nous sommes concentrés sur les structures les plus représentatives en nombre d'actifs (effectif compris entre 3 et 20 salariés) : soit au total: 344 structures.

Etat des lieux conduites entreprises et résultats obtenus	
→	Potentiel de la cible 344 entreprises
→	Inspection effective 244 entreprises
→	Audits réalisés 95 entreprises 28 % de la population
→	Accompagnement 42 entreprises 64 % des structures 2011 et à suivre 2012 auditées

Les actions prévues pour l'année 2012

Pour l'année 2012, la sensibilisation et l'accompagnement des artisans sur la transmission d'entreprise ont été encore plus privilégiés.

En effet, il nous semble important que la CMA13 aille à la rencontre des artisans non seulement pour les informer sur la transmission d'entreprise mais aussi pour les entendre sur leurs problématiques et besoins.

Les objectifs fixés dans l'avenant 2012 comprennent les axes suivants :

- Poursuivre l'accompagnement des cédants identifiés en 2011
- Auditer une nouvelle cible: potentielle
- Accompagner les repreneurs identifiés
- Organiser une réunion d'information sur le territoire

Méthodologie

- Un courrier accompagné d'un coupon réponse à réexpédier a été envoyé à ces dirigeants les informant de ces actions.
- Un chargé de mission a pris contact avec les artisans pour leur proposer un rendez vous dans une démarche d'approche globale et d'analyse de problématique transmission/reprise. Au besoin, plusieurs relances téléphoniques et également un nouvel envoi du courrier par mail ont été réalisés.
- Un suivi des entreprises cédantes ayant bénéficié d'un premier niveau d'intervention en 2011 a été effectué.
- Un entretien avec le dirigeant dans les locaux de l'entreprise s'est déroulé sur une durée de 2 à 3 heures.

BILAN DES ACTIONS REALISEES SUR L'ANNEE 2012

Bilan quantitatif

Les cédants : Résultats des prospections et profil des chefs d'entreprise

Depuis le début de l'année 2012, voici les principaux résultats issus de l'action menée en faveur de la transmission-reprise :

- 1000 entreprises artisanales ont été sensibilisées en 2012.
- 209 entreprises ont été contactées par téléphone.

Parmi ces 209 entreprises,

- 76 entreprises ont été auditées,
- 64 entreprises ont été accompagnées (dont 11 ont déjà été auditées en 2011)

Soit près de 84 % ont souhaité être accompagnées dans le cadre de leur projet transmission. Sur ce panel, les dirigeants étaient âgés en moyenne de 60 ans.

Parmi les 64 entreprises accompagnées en 2012:

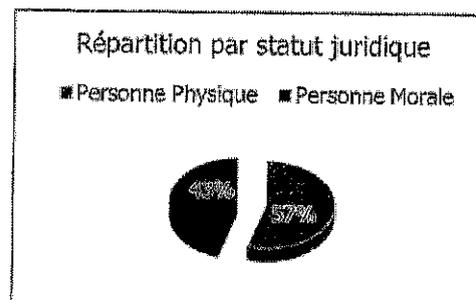
- 50 entreprises sont en cours d'accompagnement complet
- 9 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic global et sont en cours de réflexion
- 5 ont bénéficié de conseils spécifiques en fonction de leur situation.

Parmi les entreprises déjà auditées en 2011 :

- ✓ 5 entreprises n'ont pas souhaité être accompagnées dans leur projet de transmission.
- ✓ 2 entreprises restent en activité et souhaitent repousser leur projet à plus tard
- ✓ 3 entreprises sont en cours de transmission
- ✓ 1 entreprise a déjà transmis

Statut juridique des cédants

Cédants	Nombre	%
Personne Physique	37	57,8%
Personne Morale	27	42,2%
TOTAL	64	100,0%



Le statut de l'entreprise individuelle reste prioritaire chez les cédants.

S'il y a un relatif équilibre entre société et entreprise individuelle lorsqu'il y a moins de 5 salariés, la présence de plusieurs contrats de travail favorise l'option du statut de société.

Il convient de préciser qu'on est ici en présence d'une statistique logique, fortement incitée par les règles de la fiscalité française.

Nombre de salariés dans l'entreprise	Statut juridique du cédant			
	Personne physique	Personne morale	TOTAL	
			Nombre	%
0	19	9	28	44%
1	7	3	10	16%
2	5	5	10	16%
3	2	1	3	5%
4	4	0	4	6%
5 ou +	9	0	9	14%
TOTAL	46	18	64	100%

Répartition des cédants accompagnés par rapport au secteur géographique

Répartition du nombre des cédants	
Aix en Provence	24
AIX LES MILLES	2
BOUC BEL AIR	3
CABRIES	1
FOURQUES	1
LAMBESC	6
LES RENNES MIRABEAU	6
MIRAVÈS	2
MEYREUIL	1
MIMET	9
PELLISSIER	1
PEYROLLES	1
PUYRICARD	2
ROGNES	1
ST GENET	1
VENELLES	5
VITROLLES	5

Répartition des cédants accompagnés par rapport au secteur d'activité et par bassin de vie.

	Annulation	Avant signature	Signature demandeur	Signature établissement	Entre représentants	Établissement	Signature établissement demandeur	Or All
CENTRE	1	1	0	0	3	3	19	27
CHAÎNE CÔTE ET TRÈVARESSE	1	0	0	0	0	1	4	6
Haute Vallée de l'Arc	0	0	0	0	1	1	0	2
SUD	1	2	0	0	1	1	14	19
VAL D'URANS	0	1	0	0	0	0	9	10
TOTAL	3	4	0	0	5	6	46	64

PA Oréalys

Le secteur de la réparation représente 70 % à céder en 2012.

Les repreneurs

18 repreneurs ont été accompagnés en 2012.

Les données chiffrées

Répartition des repreneurs accompagnés par rapport au secteur géographique

	Alimentation	Travaux des métaux	Textile cuir habillement	Bois et ameublement	Autres fabrications	Bâtiment	Reparations services	TOTAL
ATK	4	0	0	0	0	1	2	7
BOULANGERIE	0	0	0	0	0	0	2	2
FOURNEAU	0	0	0	0	0	0	2	2
JOUJETS	1	0	0	0	0	0	0	1
LES PENNES MIRABEAU	0	0	0	0	0	0	1	1
MYNE	0	0	0	1	0	0	0	1
VERAUX	1							1
VEVELLES	1					1		2
VITROLLES							1	1
TOTAL	7	0	0	1	0	2	8	18

Répartition des repreneurs accompagnés par rapport au secteur d'activité

	REPRENEURS	
	Nombre	%
ALIMENTATION	6	33,3%
TRAVAIL DES METAUX	0	0,0%
TEXTILE CUIR HABILLEMENT	0	0,0%
BOIS ET AMEUBLEMENT	1	5,6%
AUTRES FABRICATIONS	1	5,6%
BATIMENT	3	16,7%
REPARATIONS SERVICES	7	38,9%
TOTAL	18	100,0%

Les secteurs du service, de l'alimentaire et du bâtiment demeurent ceux où les repreneurs sont les plus nombreux, avec en premier ordre le secteur de la boulangerie, restauration rapide et coiffure. Ces secteurs représentent quasiment la totalité de nos accompagnements.

L'alimentaire demeure encore un secteur attractif, car le niveau des investissements nécessaires sont un frein naturel à la création d'entreprise, au profit de la reprise.

Le secteur du bâtiment demeure très peu représenté en accompagnement reprise car, à l'inverse du secteur de l'alimentaire, se sont des activités qui se créent plus qu'elles ne se reprennent.

Les effets de levier

Les dirigeants rencontrés, après diagnostic, sont avant tout orientés en fonction de leurs besoins. Le but de l'action est aussi de permettre à l'entreprise d'être accompagnée que ce soit pour la transmission ou dans un autre domaine. Ainsi avons nous constaté que le diagnostic individuel réalisé sur les entreprises en 2011 et 2012 s'est concrétisé par le suivi de **104 prestations**. Sans ces visites et diagnostics, ces entreprises n'auraient pas eu recours à nos formations ni à nos dispositifs d'accompagnement dans les différents domaines suivants :

- Actions environnement : 11 prestations
- Actions en lien avec les projets du territoire : 9 prestations
- Développement de l'entreprise : 19 prestations
- Actions de valorisation des entreprises : 6 prestations
- Actions de formation : 22 prestations
- Actions règlementaires de mise aux normes : 13 prestations
- Accompagnement juridique, fiscal, social et entreprises en difficultés : 5 prestations
- Actions en faveur de l'apprentissage : 19 prestations

L'ensemble de ces prestations sont décrites dans le tableau en page suivante.

Nature de la prestation suivie	Nombre d'artisans ayant suivi la prestation
Actions environnementales	11
Action déchets dangereux de peinture	1
Conseil individuel environnement	8
Imprim'vert	2
Actions territoriales	9
Aide à l'indemnisation de l'impact économique des projets urbains	1
Appui à l'implantation d'entreprises en zone d'activité	8
Développement de l'entreprise	19
Allo Export	2
Appui à la commercialisation/Formation Concevoir une démarche commerciale	1
Missions et Salons Export	1
MR Appui à la commercialisation	1
NR CAPEA ACTION [Notre Région - Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale]	2
Objectif Export, étape 1 : Diagnostic export	1
IDÉOPROJET : l'accompagnement de projets innovants	3
Aide au recrutement	8
Valorisation de l'entreprise	6
Artisanat au féminin - Prix METFEM	1
Concours de la distinction artisanale	1
Mention Métiers d'Art	1
Retombées presse	1
Titre de Maître Artisan et Pack Maître Artisan	2
Actions Formations	22
Formation Clé comptabilité (3j)	1
Formation Clé gestion commerciale (3j)	1
Formation Créer son site web (5j)	1
Formation Découvrir Windows (1j)	2
Formation Excel, niveau 1 (débutant) (2j)	2
Formation Excel, niveau 2 (avancé) (2j)	1
Formation Pack Gestion, module 1 : Les fondamentaux de la gestion (1j)	1
Formation Pack Gestion, module 2 : Les outils de la gestion (3j)	2
Formation Pack Manager (4j)	2
Formation Pack Manager, module 1 : Recruter le bon salarié (1j)	1
Formation Vendre en anglais, niveau 2 (intermédiaire) (10 demi-j)	1
Formation Word, niveau 1 (débutant) (2j)	1
Les Lundis Réussite	5
SPI (Stage de préparation à l'installation)	1
Mise aux normes de l'entreprise	13
Ateliers document unique	11
Evaluation réglementaire en boulangerie/pâtisserie	1
Prévention des risques professionnels - Gestion du risque chimique	1

Accompagnement et conseil au quotidien/entreprises en difficulté	5
Cellule 3A	1
Conseil entreprise artisanale	4
Actions apprentissage	19
DIAG apprentissage	6
Préparation et enregistrement du contrat d'apprentissage	1
Titre Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC)	1
Trouver votre apprenti(e)	11
Total	104

La commande de la CPA porte sur un vivier de nouvelles entreprises relevant des Métiers d'art.

En effet, de par sa **connaissance des artisans et son expertise des métiers d'art**, la CMA s'est engagée à développer le fichier artisans d'art de la CPA et ainsi dynamiser le réseau des Métiers d'art sur le pays d'Aix.

Cette dynamisation passe par :

- Une augmentation du nombre d'artisans d'art via des audits réalisés dans l'entreprise avec in fine remise de la mention Métier d'art.
- La promotion des métiers d'art au travers d'actions spécifiques et notamment au travers d'un salon qui devait se dérouler d'ici la fin d'année 2012.

Les résultats des audits

L'échantillonnage :

Sur la CPA, après une requête statistique, la CMA disposait d'un fichier de 2 151 entreprises exerçant une activité reconnue Métiers d'Art. Nous avons extrait de cette liste les entreprises ne justifiant pas de la qualité d'artisan à savoir :

- Les entreprises dont les gérants n'ont pas de qualification professionnelle (pas de diplôme ou pas l'expérience des 6 ans)
- Les entreprises dont les activités relèvent de travaux dans le bâtiment à savoir la maçonnerie et la peinture lesquelles pour être représentatives des métiers d'art doivent justifier d'une activité de restauration du patrimoine.

Au final, nous disposons d'une base de travail de 107 entreprises sachant que ce fichier est amené à évoluer quasi-quotidiennement en fonction des nouvelles immatriculations à la CMA.

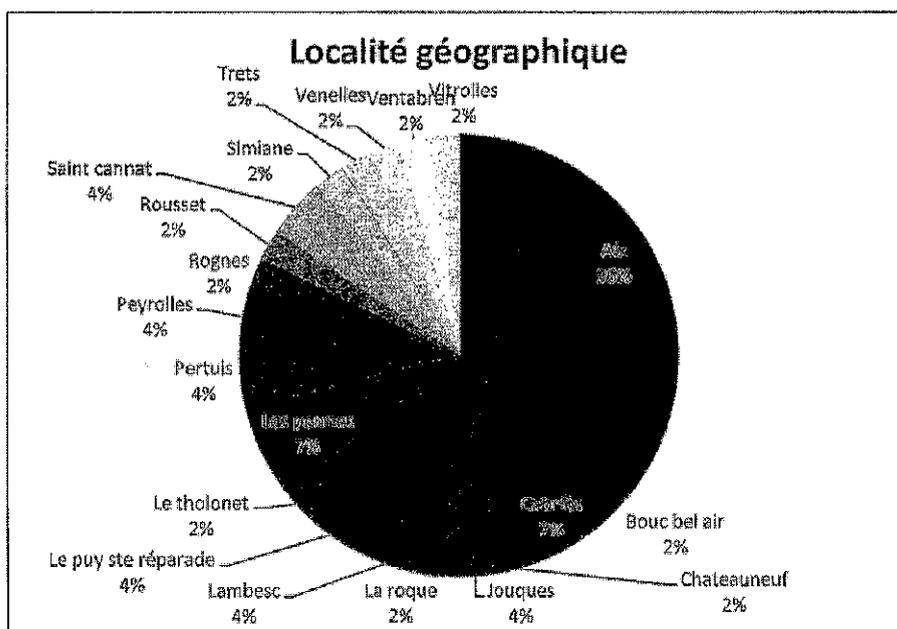
La typologie des artisans rencontrés

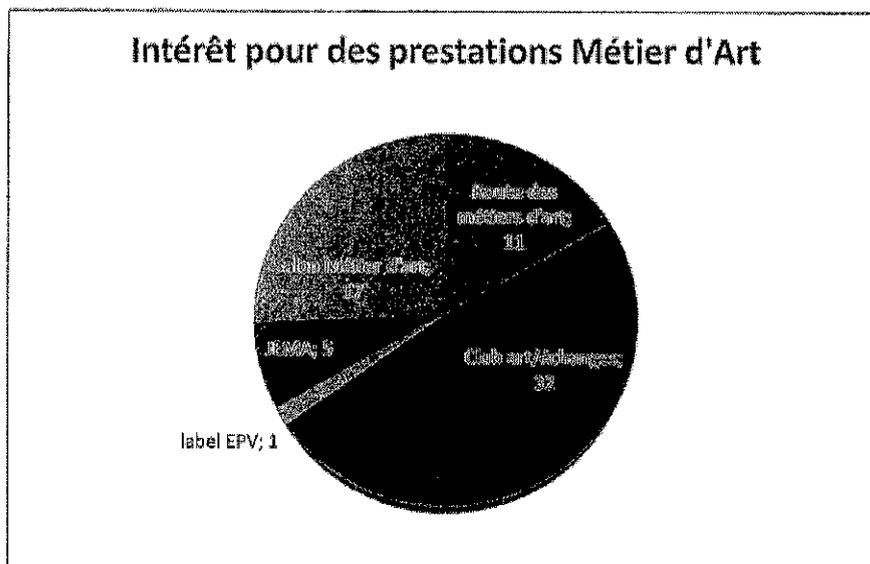
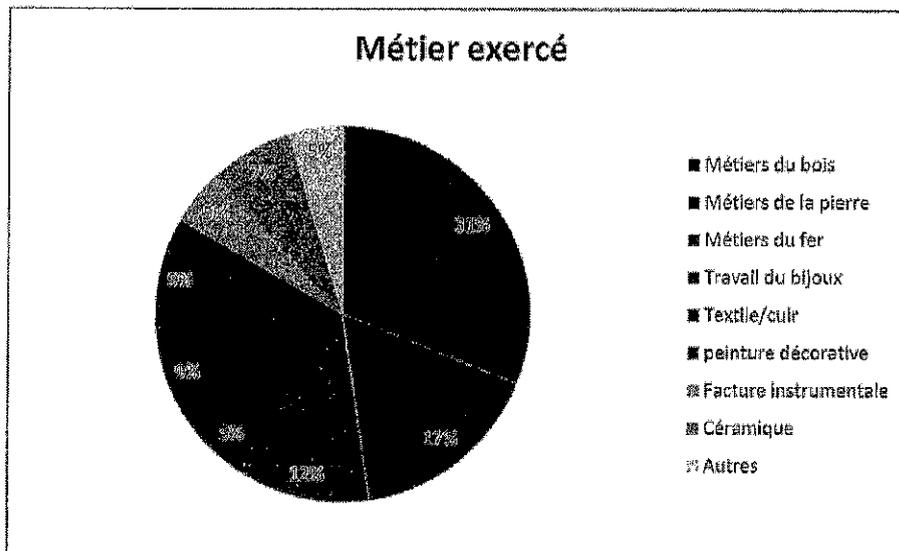
Les 107 entreprises ont toutes été contactées par téléphone afin de leur présenter de vive voix notre démarche, les actions de promotion auquel les artisans d'art peuvent bénéficier ainsi que les avantages d'être reconnu Artisan d'art. Ainsi :

- 45 entreprises ont été auditées avec remise de la mention Métiers d'art
- Les autres entreprises n'ont manifesté aucun intérêt vis-à-vis de la mention

D'ici la fin de l'année, nous devons reprendre contact avec quelques artisans d'art intéressés par la mention de même que nous espérons auditer des entreprises nouvellement immatriculées. Ainsi, nous pourrons présenter au 31/12 la liste des 50 entreprises rencontrées.

Voici la typologie des 45 artisans rencontrés :





Rares sont les entreprises à n'avoir exprimé aucun intérêt vis-à-vis des actions/opérations proposées aux artisans d'art aussi voici une présentation des nos actions récurrentes.

LA ROUTE DES METIERS D'ART

L'objectif de cette action est de promouvoir les artisans d'art et leurs savoir-faire auprès d'un public autochtone et touristique.

La route des métiers d'art vise à dynamiser le territoire, faire découvrir les savoir-faire constitutifs du patrimoine culturel français et soutenir la commercialisation de ces savoir-faire.

Des visites d'ateliers d'art sont proposées, déclinées autour de 5 itinéraires favorisant la découverte de métiers créatifs et variés, empreints à la fois de tradition et de modernité, et fondateurs de la culture locale.

14 entreprises artisanales du Pays d'Aix d'art ont participé à l'édition 2012, 11 entreprises supplémentaires souhaitent y être associées en 2013.

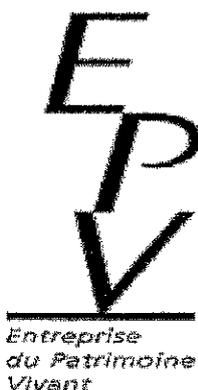
LES JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART



Dans toute la France, le visiteur peut emprunter des circuits thématiques ou inventer son propre itinéraire. La manifestation privilégie la rencontre avec les artisans d'art pour sensibiliser le public aux richesses d'un secteur mal connu. Entrer dans les ateliers des dentelliers, doreurs, céramistes, souffleurs de verre, restaurateurs de tableaux ou de vitraux. Les observer travailler. Les écouter raconter leur passion. Changer son regard. Voilà l'esprit des Journées Européennes des Métiers d'Art.

7 artisans d'art ont ouvert leur atelier dans le cadre des JEMA en 2012, 5 nouveaux artisans devraient y participer en 2013.

LABEL ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT



Le label des entreprises du patrimoine vivant a pour objectif de promouvoir les entreprises détenant un savoir-faire artisanal ou industriel, qui est rare, renommé ou ancestral, et repose sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité.

Toutes les entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration, y compris les entreprises du secteur alimentaire, sont éligibles (sauf pour le secteur agricole qui bénéficie déjà de signes de qualité).

Le label, attribué pour 5 ans, constitue pour l'entreprise une marque de reconnaissance officielle.

5 artisans d'art du Pays d'Aix détenaient ce label en 2012, 1 artisan rencontré nous a fait part de sa volonté d'être accompagné dans l'obtention de cette mention.

CLUB ART ET ECHANGES

Compte-tenu du nombre croissant d'artisans d'art inscrits, il est apparu indispensable de mobiliser ces compétences et ces énergies en fédérant et structurant ce réseau des Métiers d'art.

La CMA 13 a lancé les clubs Arts et Echanges qui offrent une convivialité entre ces hommes et ces femmes de passion et qui permettent de mutualiser les expériences et de partager les idées.

Ces réunions se déroulent trimestriellement, et alternent entre Marseille et les agences de la CMA à savoir : Arles, Venelles et Salon.

Nous avons organisé le 4 juin 2012 un club sur Venelles afin de présenter aux artisans d'art du Pays d'Aix le Salon Métiers d'art qui devait se dérouler sur Aix-en-Provence au mois de d'octobre. Plus de 20 artisans ont participé à ce Club.

Une grande majorité des artisans rencontrés sont intéressés par le concept de ces clubs et 32 souhaitent y être associés.

15

Service Développement Economique et Promotion des Métiers d'Art CMA13

LE SALON METIERS D'ART

Les artisans rencontrés ont été informés lors des audits de la tenue d'un Salon Métiers d'Art décliné autour d'un concept « innovant et contemporain » qui mettrait à l'honneur les artisans d'art du Pays d'Aix.

Nous avons attendu d'avoir toutes les informations relatives à ce salon (lieu, date, caractéristiques, concept...) pour convier l'ensemble des artisans d'art du Pays d'Aix et leur présenter dans notre agence de Venelles la manifestation à venir.

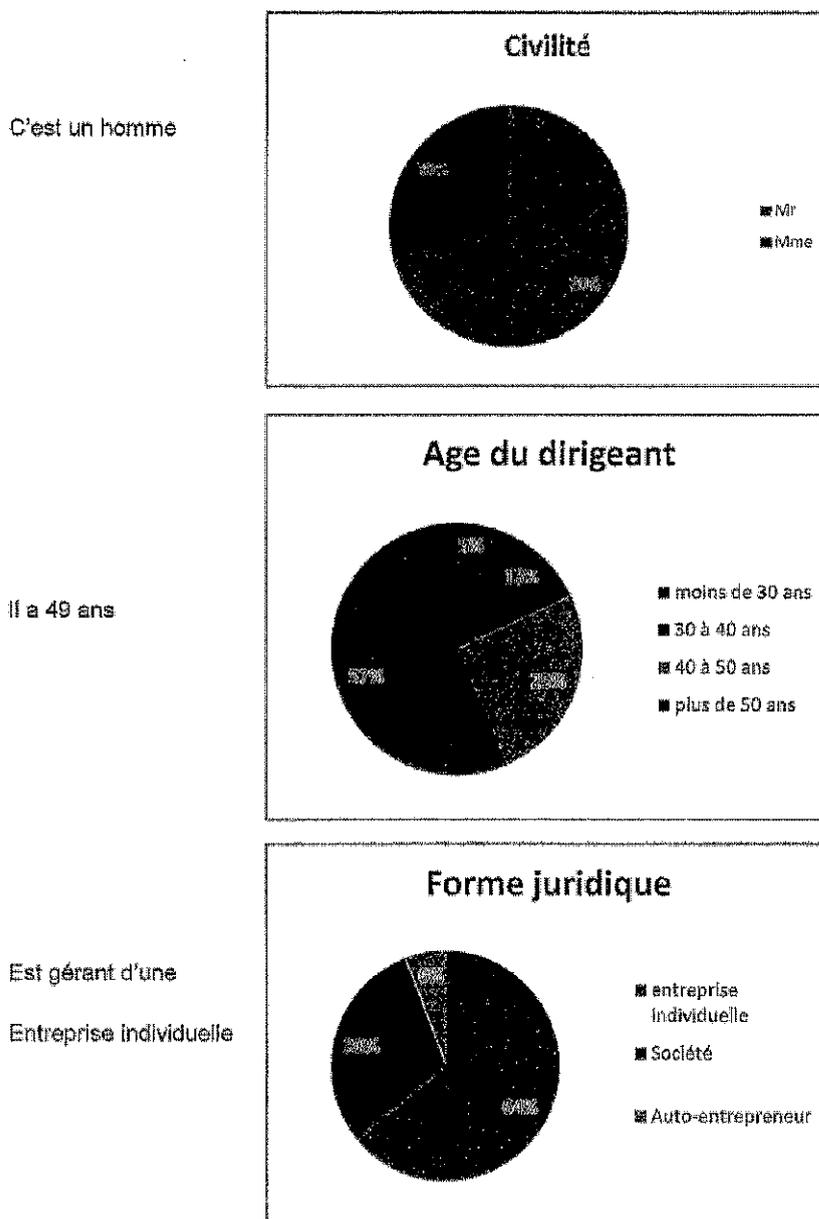
L'APACA ainsi que la Communauté du Pays d'Aix ont été conviés.

Ainsi, le 4 juin, nous avons accueilli 23 artisans (alors que 41 étaient inscrits) et à l'issue de la présentation, 21 dossiers de candidature ont été distribués. Les artisans ont globalement été séduits par le concept et le lieu ainsi que par la démarche conjointe des différents partenaires pour valoriser les métiers d'art du territoire.

Malheureusement nous avons dû recontacter ces 21 artisans fin juillet pour les informer de l'annulation de ce salon.

Photographie des 122 artisans d'art du Pays d'Aix.

Après analyse de la totalité des données concernant les entreprises Métiers d'art du Pays d'Aix, voici la typologie de l'artisan d'art du Pays d'Aix :



OBJET : Commerce et Artisanat - Convention partenariale entre la CPA et la CMA 13 - Programme d'actions 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



12 MARS 2013